

Procès-verbal du conseil d'école du 19 octobre 2017

Etaient présents : Mme Dorchies (enseignante), Mme Douchez (enseignante), Mme Adam (enseignante), Mme Lefebvre C. (enseignante), Mme Humez (enseignante), Mme Pernes (enseignante), Mme Hanon (enseignante), Mme Lefebvre S. (enseignante), M. Matuszewski (enseignant), Mme Maille (enseignante), Mme. Bernard (enseignante), Mme. Froigneux (enseignante), M. Lantoine (directeur du groupe scolaire), Mme Watterlot (conseillère municipale), Mme Decrock (conseillère municipale), Mme Brioit-Mutin (représentant des parents d'élèves), M. Tailliez (représentant des parents d'élèves), Mme Dumortier (représentant des parents d'élèves), M. François (représentant des parents d'élèves), Mme Maillard (représentant des parents d'élèves), Mme Cierpialowski (représentant des parents d'élèves), Mme Monnier (représentant des parents d'élèves), Mme Ryckebusch (représentant des parents d'élèves), Mme Bourgeois (représentant des parents d'élèves), Mme Evin (représentant des parents d'élèves), Mme Barras (représentant des parents d'élèves), Mme Henon (représentant des parents d'élèves), Mme Scat (représentant des parents d'élèves), Mme Tronczyk (représentant des parents d'élèves), Mme Giraud (représentant des parents d'élèves), Madame Halgand (représentant des parents d'élèves), Mme Pegard (représentant des parents d'élèves), Mme Trouillet (représentant des parents d'élèves), M. Hocq (DDEN).

Etaient excusés : Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, Monsieur le Maire, Mme Toupet (enseignante), Mme Lenglet (représentant des parents d'élèves), Mme Lemaire (représentant des parents d'élèves), Mme Broux (représentant des parents d'élèves),

L'ordre du jour était le suivant :

- Installation du nouveau comité de parents et son rôle.
- Vote du règlement intérieur.
- La structure de l'école.
- La mise en œuvre du P.E.A.C
- Le « savoir nager »

1.1 Installation du comité de parents d'élèves 2017-2018 et son rôle.

a. Elections du vendredi 13 octobre 2017

Nombre d'électeurs inscrits :	596
Nombre de votants :	372
Blancs ou nuls :	15
Suffrages exprimés :	357

Taux de participation : **62,42%** (67,36% en 2016)

b. Rôle

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre. Il est composé de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, du conseil des maîtres, du comité de parents, du maire et/ou d'un représentant de la municipalité et du DDEN. Il vote le règlement intérieur de l'école et, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous les avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et notamment sur :

- Les actions pédagogiques qui sont engagées pour la réalisation des objectifs nationaux du service public d'enseignement.
- L'utilisation des moyens alloués à l'école.
- Les conditions de bonne intégration des enfants en situation de handicap.
- Les actions périscolaires.
- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Outre ce rôle législatif, le comité de parents, élu pour un an, doit être la liaison entre l'école et l'ensemble des parents d'élèves. Il doit avoir un rôle **d'écoute**, **d'explication**, et **d'information**. Il doit aider les parents de l'école à mieux se connaître et à se retrouver.

1.2 Présentation du rôle du DDEN .

Le DDEN est nommé par l'Inspecteur d'Académie pour 4 ans. Il a un rôle de médiateur entre les enseignants, la municipalité et les parents d'élèves. Il rend compte chaque année des problèmes autres que pédagogiques (ex : construction et sécurité des bâtiments, aménagement et état des locaux scolaires et périscolaires...).

2) Le règlement intérieur

Pour être en accord avec la nouvelle organisation du temps scolaire, les horaires de l'école sont modifiés comme suit :

Ecoles Anne Frank et Auguste Parsy

Le matin : 8h45 à 11h45

Accueil de 8h35 à 8h45

L'après-midi : 13h30 à 16h30

Accueil 13h20 à 13h30

Ecole Charles Baudelaire

Le matin : 8h30 à 11h30

Accueil de 8h20 à 8h30

L'après-midi : 13h15 à 16h15

Accueil 13h05 à 13h15

Monsieur Lantoine rappelle que les horaires de fin de demi-journées correspondent à la fin des enseignements et non à l'heure de sortie.

3)La structure de l'école

Suite à la réunion du Groupe de Travail pour les "Ajustements de rentrée" du 28 août 2017, un moyen provisoire pour l'année scolaire 2017/2018, a été attribué.
Monsieur Lantoine insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une ouverture de classe.

CM2	CM1	CE2	CE1	CP	GS	MS	PS	TPS
50	52	56	40	58	50	45	41	14

1					Mme Froigneux		17	7
2					Mme Douchez		19	7
3					Mme Delecroy	20	5	
4					Mme Mantel	25		
5						25	Mme Pernes	
6						25	Mme Lefebvre	
7					26		M. Matuszewski	
8					23		Mme Humez	
9				14	9		Mme Hanon	
10				26	Mme Lefebvre S			
11		28			Mme Toupet			
12		28			Mme Adam			
13		26			Mme Maille			
14		26			Mme Blavin			
15	25				Mme Bernard			
16	25				Mme Desreumaux			

4) Mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (connu au 17/10/2017).

CP/CE1 Orchestre de DOUAI PIERRE ET LE LOUP (5 avril 2018)

Représentation théâtrale CM2 et CM1 Mme Blavin (25 mai 2018)

Représentation théâtrale CM1 Mme Maille (1 juin 2018)

Représentation théâtrale GS Mme Pernes, CP/CE1 Mme Hanon, CP Mme Humez (15 juin 2018)

CP, CE 1 et CM1 Ecole et cinéma

Programme B (Âges conseillés 5-9 ans)

- Premier trimestre : Peau d'âne (1h29)

- Deuxième trimestre : Shazam le magicien (1h29)

- Troisième trimestre : Le Cirque (1h09)

Programme C (Âges conseillés 8-12 ans)

- Premier trimestre : Peau d'âne (1h29)

- Deuxième trimestre : Azur et Armée (1h39)

- Troisième trimestre : La Barbe à papa V.O.S.T.F (1h50)

5) Le « savoir nager ».

Mesdames Bernard, Desreumaux, Lefebvre C. et Toupet souhaitaient intégrer le « savoir nager » à leurs enseignements cependant l'école n'a pas obtenu de créneaux auprès des piscines de Seclin et de Courrières.

Une demande sera reformulée en mai 2018.

6) Questions des parents élus.

Les parents remercient la Municipalité pour le passage piéton entre l'Ecole Baudelaire et la Salle Jean Monnet, ainsi que les réparations qui étaient nécessaires au niveau des portes de l'école Baudelaire.

6-1 Accueil des TPS-PS et liaison cycle1-cycle 2

6-1-1 Accueil des TPS-PS

Les parents ont beaucoup apprécié la visite de l'école en fin d'année scolaire pour l'entrée au Cycle 1. Malgré cela, la rentrée était difficile pour plusieurs élèves. Serait-il possible de la compléter afin de rassurer les enfants ainsi que leurs parents ?

En juin, l'école accueille les élèves de la crèche. Ils viennent en classe (1h00) et participent à une récréation. Ils sont encadrés par les éducatrices de leur structure et sont sous la responsabilité de celles-ci.

Monsieur Lantoine va se renseigner quant à la possibilité d'accueillir des enfants qui ne relèveraient d'aucune structure (quid de la surveillance, la responsabilité...).

Un parent propose, pour les premières semaines de scolarisation en TPS et PS, un tableau individuel, collé dans le cahier de correspondance, qui permettrait aux parents de savoir si leur enfant a bien mangé, s'il a dormi, si la journée de classe s'est bien passée... Les intervenants pourraient le remplir au fur et à mesure de la journée.

Les enseignants se questionnent quand à la faisabilité de remplir quotidiennement un tel tableau de façon individuelle. **Ils rappellent que les familles sont interpellées dès qu'un problème subsiste.**

Si l'on indique qu'un jour un enfant n'a pas beaucoup mangé ou qu'il n'a pas dormi quelle serait la réponse à donner de la part des parents.

Bien évidemment, le cahier de correspondance est à utiliser pour toutes informations nécessaires et qui ne pourraient être données à l'accueil de l'élève.

Suite à cet échange, les parents comprennent que le temps passé à remplir ce tableau serait pris sur le temps dédié aux enseignements.

6.1 .2 la liaison cycle1-cycle 2

Rappel des actions existantes.

Les élèves partagent la même cour lors de l'accueil du matin. Ils connaissent ainsi les enseignants et les locaux de l'école A. Frank.

Des élèves de CP proposent des lectures aux élèves de GS.

Cette année, un spectacle intégrant des élèves de GS, de CP et de CE1 est mis en place en fin d'année.

6.2 La restauration à l'école Baudelaire

Des particules noires ont été observées dans les verres des enfants au début de l'année, fait constaté par M. Lantoine, Madame Brioit et le personnel municipal. L'utilisation de l'eau de la fontaine a de suite été interrompue, nous vous en remercions. Les enfants consomment de l'eau en bouteille et ce jusqu'à aujourd'hui. Qu'en est-il de la situation ?

Madame Decrock (conseillère municipale) indique que la fontaine sera remise en service dès que les particules auront disparu. En attendant de l'eau en bouteille est servie.

Le problème des services de cantine persiste. Les enfants du troisième service (Baudelaire) enchaînent la cantine avec les enseignements. Ils n'ont pas de « sas » entre les deux. Nous comprenons que Rimbaud vienne à l'école et passe au second service, mais le troisième service en pâtît souvent. Nous espérons que l'ouverture de la nouvelle restauration réglera ce problème de manière définitive. Les enfants de l'école Rimbaud ne peuvent-ils pas rester dans les actuelles salles de restauration et les enfants de Baudelaire dans les nouvelles, afin que le troisième service puisse commencer plus tôt ?

L'inquiétude sera d'autant plus grande quand les travaux commenceront à la salle Jacques Brel, dans quelques mois.

Madame Decrock (conseillère municipale) indique que tout devrait rentrer dans l'ordre dès la rentrée des vacances avec l'ouverture du nouveau restaurant scolaire.

Quand les travaux débiteront à la salle Jacques Brel, les élèves de maternelle de l'école Rimbaud mangeront dans l'ancien restaurant et les élèves de l'élémentaire mangeront dans le nouveau. Avec la nouvelle capacité de celui-ci, cela ne devrait pas poser de problèmes.

Nous avons constaté un gaspillage de nourriture important, nous avons d'ailleurs pesé un sac avec des déchets alimentaires. Nous proposons un tableau ou une ardoise avec les quantités gaspillées (à Baudelaire) pour faire prendre conscience aux enfants de ce qui est jeté quotidiennement ?

Madame Decrock (conseillère municipale) indique que ce sujet pourrait être traité par le CME. Madame Hanon ajoute que le Symidème dispose de documents en rapport avec ce sujet.

6.3 travaux et sécurité

Le portail d'entrée est particulièrement abîmé.

Madame Decrock (conseillère municipale) indique qu'il va être changé.

Les panneaux de basket initialement posés à la place du nouveau restaurant scolaire.

Madame Decrock (conseillère municipale) indique qu'ils seront reposés très prochainement.

Les rideaux dans les classes de Madame Maille et de Mme Adam.

Madame Decrock (conseillère municipale) indique qu'elle va remonter l'information au conseil municipal.

Au bout du Bol d'air (près du bassin), le chemin et le trottoir sont dangereux, beaucoup d'enfants fréquentant le Groupe scolaire passent à cet endroit. Ils deviennent impraticables pour les enfants, les familles avec poussettes notamment lors de mauvaises conditions météo. La visibilité n'est pas suffisante non plus et le sera de moins en moins l'hiver approchant.

Madame Decrock (conseillère municipale) indique que les travaux sont prévus pour 2018 (réalisés par la CCHD).

Des parents demandent s'il est possible de mettre en place un service minimum en cas de grève du personnel de restauration, afin que les enfants puissent amener leur pique-nique et déjeuner sur place. Les parents sont tout à fait conscients que la grève est un droit et que des postes risquent d'être supprimés. Ils sont aussi face à des difficultés quant à la garde de leur enfant pendant qu'ils travaillent. Ils ne peuvent pas toujours se permettre de prendre une journée de congé.

Madame Decrock (conseillère municipale) rappelle que le droit de grève est un droit constitutionnel. De plus, si le restaurant scolaire ne fonctionne pas c'est que le personnel est en grève donc absent ce jour.

Les élections du CME ont eu lieu. Elles sont perçues de manière très positive. Des parents demandent s'il est possible de valoriser davantage cet acte et engagement civique, en prévenant les familles plus tôt, qu'elles puissent s'organiser pour mieux aider leur enfant à préparer sa campagne. Ils souhaiteraient une petite notice (un règlement?) ou peut-être juste quelques informations complémentaires, pour concevoir les affiches (format...). Les enfants pourraient-ils assister au dépouillement pour compléter leur démarche, leur parcours citoyen?

Madame Decrock va remonter la demande au conseil municipal.

L'APE ACA va offrir 21 ouvrages pour les BCD du groupe scolaire.

Une demande de proposition de titres à acheter a été faite auprès des enseignants.

Egalement, lors de leur passage en librairie, les membres de l'APE ont été interpellés par un ouvrage destiné aux élèves rencontrant des « troubles dys » et le propose à l'équipe enseignante.

Monsieur Lantoine informe le conseil que certains enseignants de l'école vont bénéficier très prochainement d'une formation centrée sur ces troubles et que des propositions d'achats viendront certainement à l'issue de cette formation.

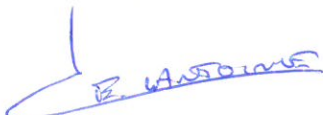
Toujours concernant la BCD, la demande est faite de savoir où en est le projet de déménagement de la BCD des cycles 1 et 2.

Madame Decrock posera la question au conseil municipal.

En attendant, la demande est faite d'aménager en BCD la salle à côté du site informatique à l'école A. Frank.

Madame Decrock posera la question au conseil municipal.

E. Lantoine
Directeur de l'école



C. Brioit-Mutin
Présidente des parents élus

